



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil communal du
mercredi 11 décembre 2019 à 20h30
au Complexe communal du Léman

La 30^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 9^{ème} et dernière de cette année 2019, est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Etienne Dubuis, Président pour cette année 2019-2020, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Assermentation de M. Georges Pittet

L'ordre du jour appelle la prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil communal. Avant l'assermentation de son nouveau membre, l'effectif du Conseil est de 59 membres.

M. le Président procède à la prestation de serment du nouveau membre du Conseil communal ayant accepté son siège repourvu conformément à l'article 10 du RCC, soit :

- M. Georges Pittet, suppléant à M. Laurent Beyeler

M. le Président prie le nouveau membre du Conseil communal de venir se présenter devant l'assemblée et demande à cette dernière de se lever. M. le Président donne lecture du serment en demandant à M. Georges Pittet de lever la main droite pendant la lecture. Après lecture du serment, M. le Président procède à l'assermentation de nouveau membre en lui demandant de prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets ». Tel est fait par M. Georges Pittet.

M. le Président le remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de son serment, lui souhaite plein succès dans ses activités législatives au service de notre Commune, puis lui demande de prendre place au sein de l'Assemblée. M. le Président prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.

L'effectif du Conseil après assermentation est de 60.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 28 novembre 2019, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 60
Excusés : 5 Mme Leonardi
MM. Golaz, Hanlon, Kobel et Weber
Absents : 1 Mme Salas
Présents : 54
Majorité absolue : 28

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2019

M. le Président : Nous avons formellement 12 points à l'ordre du jour et je voudrais faire deux remarques à ce propos : d'abord vous avez reçu le procès-verbal de l'audit de la voirie par la commission de gestion et des finances. Ce document vous a été transmis à titre d'information dans la perspective d'un possible préavis sur la voirie dans les prochains mois.

Ensuite, vous avez également reçu le postulat « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune ». Ce postulat a pour vocation de figurer dans l'ordre du jour de notre prochaine séance. Vous pouvez bien entendu demander à ce qu'il soit inclus dans celui de ce soir mais je dois vous prévenir que le programme de cette séance s'annonce particulièrement chargé.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Mme Berner : Bien que la séance de ce soir s'annonce chargée, je ne pense pas que la discussion sur ce postulat prendra beaucoup de temps et je souhaiterais donc qu'il soit ajouté à l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote sur l'amendement de l'ordre du jour consistant à inclure le postulat « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune » en point 7.

L'amendement est accepté par 35 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions.

M. le Président invite à passer au vote sur l'ordre du jour, tel qu'amendé.

L'ordre du jour, tel qu'amendé, est accepté par le Conseil par 46 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2019

PV n° 08/19 du 22 novembre 2019.

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Merminod : En page 11, 3^{ème} ligne avant la fin, il faudrait remplacer « une école publique » par « une commune ».

Mme Kaeser-Moser : En page 15, dans mon intervention, la dernière phrase est : « Si tout ce qui a été présenté ne vous convient pas... »

M. Lehmann : Dans ma première intervention en page 6, il faut corriger « en page 52 » par « en page 22 ». En suite dans mon intervention en page 8, deuxième phrase, il faut écrire « Je proposerais d'utiliser une partie... »

Mme Parent : Page 11, la 3^{ème} phrase est probablement incomplète. Je pense que cela devrait être « M. le Président donne la parole à la Municipalité ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote.

Le PV n° 08/19 du 22 novembre 2019 est accepté par 46 voix pour et 7 abstentions

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Vous avez été payés pour l'exercice 2018-2019 mais vous n'avez pas encore reçu les feuilles d'indemnités correspondantes. Elles devraient vous parvenir courant janvier dans un nouveau format qui tiendra à nouveau compte des indemnités horaires des commissaires et qui, je l'espère, rendront ces formules plus complètes et plus lisibles. Par ailleurs, sur les nouveaux décomptes d'indemnités pour les membres des commissions, je vous demanderais de bien vouloir arrondir le nombre d'heures vers le haut ou vers le bas en accord avec les commissaires. Par exemple, 1 heure et 5 min. doivent être arrondies à 1 heure et 1 heure et 45 minutes, à 2 heures.

Ensuite, j'ai reçu le 30 novembre un courrier de notre collègue, M. Christophe Wyss, dont je vous donne lecture :

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux, chers collègues,*

C'est avec regret que je dois vous soumettre ma démission du conseil communal pour le 1^{er} janvier 2020. Mon activité professionnelle m'amènera à déménager dès cette date de la commune et de prendre résidence à l'étranger.

J'aimerais vous remercier de la confiance, des bons échanges et débats ainsi que des moments conviviaux passés ensemble. Je vous souhaite plein d'énergie et de courage dans la continuation de votre travail pour l'avenir de la commune.

Je me suis permis de lui adresser en notre nom à tous un message de remerciements pour le travail qu'il a effectué parmi nous.

Evénements à venir :

Les dates de nos prochaines séances de Conseil auront lieu les 12 février, 18 mars, 6 mai, 2 juin et 24 juin.

Par ailleurs, le prochain dépouillement est prévu le 9 février. Il s'agira de dépouiller deux votations fédérales et une élection complémentaire au Conseil d'Etat suite à l'élection au Conseil national de Jacqueline De Quattro. Le Bureau aura besoin de renfort. Merci d'avance aux volontaires de s'adresser à moi.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Je ferais finalement ma communication en fin de séance afin de pouvoir donner des explications aux Conseillères et Conseillers qui ont consulté le tableau affiché dans cette salle.

6. Lecture du compte-rendu de la Commission du Laviau concernant la séance d'information organisée par la Municipalité le 12 novembre 2019, sur le projet de nouveau port

M. le Président : notre collègue Rolf Gyga va procéder à la lecture de ce compte-rendu. Il ne s'agit pas d'un rapport à proprement parler et je n'ai pas prévu de débat à l'issue de cette lecture. Si vous avez des questions, je vous propose de les noter et de les poser en fin de séance à l'occasion des divers.

M. Dijamatovic : Je voudrais simplement faire une petite introduction au compte-rendu que M. Gyga va vous lire. La raison pour laquelle ce compte-rendu n'était pas joint aux documents que vous avez reçus pour cette séance, est qu'au départ nous pensions avoir une information très générale et qu'ensuite nous nous sommes aperçus qu'il y avait finalement beaucoup d'éléments. Nous joindrons évidemment ce document au procès-verbal de ce jour et un exemplaire sera également remis à la Municipalité ce soir.

M. Gygax :

Compte rendu de la séance d'information à la commission du Laviau du 12 novembre 2019 :

A l'invitation de notre syndic M. Alain Clerc, la commission sous la présidence de M. Yves Dijamatovic s'est réunie à la salle des commissions le 12 novembre à 20 heures. Y était aussi invité par la municipalité, le comité de l'Association des navigateurs de la Venoge (ANPV) qui défend les intérêts des locataires d'amarrages.

Sans entrer dans tous les détails des informations fournies à l'assemblée sur le projet « Nouveau port du Laviau » par M. N. Ray - secrétaire municipal, la commission tient à vous en communiquer l'essentiel en se passant d'un historique exhaustif.

Dans le cadre des travaux de renaturation de la Venoge, le canton entame depuis 2015 la 3ème phase des mesures de son plan de protection (déjà régi par plusieurs plans d'affectation, d'extension, et de protection des rives lacustres) en particulier dans le secteur de son embouchure et des rives lacustres. Pour réaliser le delta de déversements des eaux alluvionnaires dans le Léman ces mesures condamnent le maintien d'amarrages dans la Venoge et des installations sportives actuelles du Laviau

L'EMPD (demande de crédit au Grand Conseil) a été adopté par décret en 2018 et fixe les mesures prioritaires du plan de la Venoge à son embouchure.

Dans cet EMPD il y est précisé que :

La relocalisation des places d'amarrage est une condition impérative de la renaturation de l'embouchure. Les acteurs pertinents du projet dépendent du périmètre 2 du couloir de la Venoge (à l'intérieur et juste en dehors). L'hypothèse de création d'un port au sud des terrains sportifs du Laviau est en cours d'étude par la commune de Saint-Sulpice.

A l'échelle de l'ensemble du périmètre de l'embouchure, les différents usages actuels du site (promenade, baignade, camping, etc.) pourront être maintenus après la renaturation, même si parfois légèrement déplacés.

L'impact pour St-Sulpice est donc majeur et touche à la souveraineté matérielle et d'usage de ses propriétés. Les périmètres d'utilisation des sols doivent y être précisés juridiquement et les places d'amarrages de la Venoge qui sont abandonnées doivent être repourvues dans un port lacustre à construire. Les vestiaires du FC St-Sulpice situés au sud doivent être abandonnés et reconstruits au nord-est et les terrains de football déplacés à l'est. (voir plans affichés)

Dès 2016, St-Sulpice doit présenter un projet d'intention au canton pour :

- la création d'un port de batellerie sur le domaine public du Léman. Ce projet se présente avec une capitainerie et une buvette et offrira jusqu'à 249 places en tenant compte des 52 places de St-Sulpice, des 40 places de Préverenges et env. 70 places en liste d'attente et une réserve pour les besoins économiques de l'installation.
- le déplacement des 3 terrains de football et la construction de nouveaux vestiaires, les anciens étant condamnés, car se trouvant en zone inconstructible.

Dans le cadre de ce projet, la Municipalité a dû prévoir que :

- le chemin du Laviau doit être aménagé en route à 2 voies et passer du domaine privé de la commune au domaine public pour accéder à la concession du port.
- le nombre de places de parc qui bordent la nouvelle route sera fortement réduit par la

plantation d'une allée d'arbres, ce qui implique des nouvelles places au nord de la zone.

- l'implantation des vestiaires et des terrains de football au nord et à l'est, doit être adopté et validé par le canton.
- pour le port, le nombre de places d'amarrages doit répondre aux besoins actuels et futurs de l'équipement avec un équilibre financier avéré pour obtenir une nouvelle concession.

A ce stade, il faut distinguer les diverses étapes de réalisation (v. tableau affiché) :

Les préalables et urgentes : délai 2-3 ans :

- Celles visant à régulariser juridiquement les détails du plan cantonal pour les communes de Préverenges et St-Sulpice, en l'occurrence les périmètres précis d'affectation des sols ;
- Celles visant à obtenir impérativement une concession cantonale pour un nouveau port situé au sud du Laviau, seul endroit envisageable ;
- Celles visant au transfert du chemin du Laviau (propriété de la commune) au domaine public ;

Certaines étant soumises à l'approbation des conseils communaux

Les préalables étant acquis : délai 3 – 6 ans :

- Celles visant à la construction du port, liées à l'impératif préalable du transfert des amarrages « Venoge », avec le dépôt d'une demande de permis de construire qui permettra aux citoyens et aux associations de défense des intérêts particuliers de s'exprimer auprès du canton ;
- Celles visant à réaliser la construction des vestiaires et des terrains de football imposé par les décisions cantonales et dont le crédit de construction devra être accordé par notre conseil

A ce jour, pour aboutir au projet soumis à l'aval des autorités supérieures pour l'octroi d'une nouvelle concession, les services communaux ont été engagés pour la préparation du projet d'un nouveau port et des mandats ont été confiés à des bureaux spécialisés.

A la question : « qu'est-ce que le Canton prend en charge ? » il sera répondu laconiquement, que, pour le moment, rien !!!!

La commission apprendra encore que le Service des eaux lausannois va remplacer et déplacer la conduite de captage de la station de pompage, ce qui permet d'envisager le nombre d'amarrages prévu dans le projet municipal. Les travaux devraient débuter dès 2020 déjà.

Jusque-là, la commission qui comprend la complexité de la situation, s'interroge sur l'attitude du canton qui agit dans ce dossier de manière assez cavalière en imposant à la charge des communes la réalisation de projets détaillés impliquant l'abandon de leur souveraineté d'usage sans engager de contreparties.

Notre syndic répondra aux nombreuses questions concernant :

- le bien-fondé du nombre de 249 amarrages, justifié par un engagement de remplacer la demande actuelle et pour une question de rentabilité
- la perspective d'un agrandissement du Port des Pierrettes qui n'est pas d'actualité

dans le cadre de la concession actuelle

- l'impact environnemental du port sur la faune lacustre qui sera largement compensé par la renaturation
- l'augmentation du trafic routier au Laviau qui sera absorbé par la route à 2 voies, sera en principe pas plus invasive en considérant la diminution des places de stationnement
- les places de parc « sacrifiées » à la route qui devront être compensées au chemin du Bois
- la desserte du delta en cheminements piétonniers et pistes cyclables qui sera directement dépendante de l'aménagement du delta, le pont sur la Venoge étant maintenu

Au terme de ce que la commission comprenait jusque-là comme étant le projet d'un port public vu l'engagement des ressources communales pour le réaliser, on apprendra que la municipalité n'entend pas investir le moindre franc dans sa réalisation. Mais, l'annonce de son financement qui serait déjà assuré par un investisseur/gestionnaire privé prenant à sa charge la totalité du projet, va laisser l'audience dubitative tant elle s'interroge sur sa pertinence. A l'issue des réalisations préalables, il appartiendra au promoteur de se « débrouiller » avec le canton pour le permis de construire du port.

Le Syndic nous apprend alors que ni le projet, ni son financement n'ont totalement convaincu sa Municipalité et que, s'agissant d'un projet, le tout n'est pas définitif à ce stade. En ce qui concerne la Municipalité de Préverenges, elle ne s'est pas encore exprimée sur le sujet.

Arrivé au terme de la présentation, le président remercie le Syndic et le secrétaire municipal pour leurs explications.

Conclusion :

En l'absence d'une décision à prendre, la commission en restera, à s'interroger :

a) Pour le canton, quelle serait la hauteur de sa prise en charge financière des préjudices pour lesquels le projet de renaturation est responsable ? Pour :

- 1. le transfert de la propriété communale du chemin du Laviau au domaine public*
- 2. les coûts d'extension du chemin du Laviau*
- 3. la perte d'usage des installations d'amarrages de la concession portuaire de la Venoge*
- 4. la perte d'usage des vestiaires du football qui sont à reconstruire*
- 5. les charges de déplacement/réaménagement des terrains de football*

b) pour notre Municipalité, que d'autres formes de financement ou de gestion devraient être retenues

- 1. pour le financement : un engagement associatif public/privé, un appel de fonds, etc.*
- 2. pour la gestion : une coopérative, une association (comme celui des Pierrettes) etc.*
- 3. pour le financier/promoteur : quelle serait sa contrepartie pour l'assurance d'obtenir une concession découlant du transfert d'usage de près d'une centaine d'amarrages, actuelle propriété des communes*

7. Postulat « Incitation à la production d'énergies renouvelables dans notre commune »

M. le Président donne la parole à la Municipalité.

Mme Theumann : Nous avons lu avec intérêt ce postulat et pour ce qui est de la partie privée nous travaillons actuellement sur un projet qui va tout à fait dans ce sens.

Les signataires du postulat n'ayant rien à ajouter, M. le Président ouvre la discussion sur le postulat.

M. Pache : J'ai un problème de forme puisqu'un postulat demande à la Municipalité d'étudier un domaine particulier et de dresser un rapport alors que la deuxième demande faite dans ce postulat parle de « proposer de nouvelles mesures permettant d'accroître la production d'énergies renouvelables... » ce qui est quasiment une motion. Comme le règlement le prévoit, les postulants peuvent modifier le postulat jusqu'à ce que le Conseil se prononce. Je propose donc aux postulants de modifier le début de la phrase en « d'étudier de nouvelles mesures incitatives permettant d'accroître la production d'énergies renouvelables... ».

Mme Probst : Je me rallie bien entendu à cette proposition.

M. Del Boca : Le 2 décembre les invités de la matinale étaient les physiciens Michel Mayor et Didier Queloz, prix Nobel de physique 2019. Interpellé à propos de la lutte de M. Dubochet, prix Nobel de chimie 2017, Michel Mayor a déclaré : Je suis un convaincu de la lutte de Dubochet contre les personnes qui n'y croient pas. C'est une réalité de la physique. Le problème c'est la responsabilité de l'homme qui a injecté des doses énormes de CO2 dans l'atmosphère. Elle est claire, parfaitement prouvée et il y a des tas de mouvements qui cherchent à contester cette responsabilité de l'homme, or elle existe. Une fois que le CO2 est injecté dans la haute atmosphère, il y reste pour très longtemps. Donc, même si aujourd'hui on ralenti fortement les émissions de CO2, on devra vivre avec les conséquences pour très très longtemps. C'est une cause majeure. Il y a beaucoup de personnes qui nient cette réalité. Ce sera aux politiques de prendre le virage, or, comme chacun sait, un virage c'est une ligne droite qui change d'avis au dernier moment. Notre commune a déjà changé d'avis et pris le bon virage et je sais que c'est une préoccupation de notre exécutif de lutter contre les émissions de CO2 à travers différentes mesures. Lors de l'examen du budget, la Commission de gestion et des finances a appris qu'un projet était en cours, ce que vient de nous confirmer la Municipale Mme Theumann. Ce postulat s'inscrit donc dans cette vaste thématique de la protection de la planète à laquelle on ne peut ni ne doit plus échapper. Par conséquent, conformément à l'article 63, alinéa 2, du Règlement du Conseil communal, je propose que le postulat soit pris en considération renvoyé immédiatement à la Municipalité sans passer par une commission.

M. Laurent Clerc : Je demande le renvoi de ce postulat à une commission pour examen.

M. le Président invite les membres du Conseil à lever leur carton s'ils soutiennent cette demande de renvoi à une commission.

Le cinquième des membres n'étant pas atteint, M. le Président invite à passer au vote concernant le renvoi du postulat à la Municipalité.

Par 49 voix pour et 4 abstentions, le Conseil renvoie le postulat à la Municipalité pour traitement et réponse.

8. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis & consorts **« Plantation d'arbres sur le territoire communal »**

M. le Président étant l'auteur de ce postulat, il demande au premier vice-président, M. Racine, de mener les débats sur ce sujet, conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil communal.

M. Racine : la Municipalité a-t-elle quelque chose à ajouter ?

La Municipalité n'ayant rien à ajouter, M. le premier Vice-Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité.

M. Hirsch : Lorsque nous avons travaillé sur le nouveau règlement des arbres il y a quelques années, notre motivation principale était de remplacer le règlement en vigueur, qui était basé sur une liste des arbres protégés, par un règlement qui est moins lourd à gérer et aussi efficace.

La procédure qui a été mise en place avec le nouveau règlement semble être également très lourde et j'aimerais connaître le gain d'efficacité qui a effectivement été réalisé, dans l'intérêt des habitants, avec ce nouveau règlement.

M. le Syndic : Nous avons pris note de vos remarques et allons aller dans ce sens.

M. Spaccapietra : Par rapport au plan en page 5, les points rouges indiqués sont-ils des arbres, des groupes d'arbres ou autre chose ?

M. le Syndic : En fait cela peut être des arbres isolés mais également des groupes d'arbres. Nous pourrions donner plus de précisions à la commission qui sera nommée.

La parole n'étant plus demandée, M. le premier Vice-Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc, avec présidence aux ICD, est chargée de l'étude de ce préavis et rendra son rapport au Président pour le mercredi 29 janvier 2020 au plus tard.

9. Préavis 16/19 « Demande d'un crédit de CHF 990'000.— pour le curage et le contrôle caméra des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux »

M. le Président donne la parole à M. Ruegg pour la lecture des conclusions de la commission d'épuration.

M. Ruegg : En conclusion de ce qui précède, la commission d'épuration reconnaît la pertinence des travaux demandés par le préavis No 16/19 ainsi que l'urgence d'entreprendre une telle démarche compte tenu du développement de la Commune depuis l'entrée en vigueur du PGA.

La Municipalité n'a rien à ajouter.

La commission n'a rien à ajouter.

M. le Président ouvre la discussion concernant le préavis 16/19.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant le préavis 16/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 16/19 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 51 voix pour et 2 abstentions

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 990'000.— pour établir un état des lieux complet des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées de la commune de Saint-Sulpice ;
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt ;
- De prélever ce montant sur le fond de réserve « Epuration des eaux » dont le solde se montait à CHF 12'299'027.02 au 31 décembre 2018.

10. Préavis n° 17/19 « Budget 2020 »

M. le Président donne la parole à M. Del Boca pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Del Boca : C'est à l'unanimité que la commission de gestion et des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, d'accepter le budget communal tel qu'amendé comme suit :

Le budget 2020 de la Commune de Saint-Sulpice est accepté à concurrence d'une perte budgétée ramenée à CHF 2'755'618,90 par réduction des charges des chiffres 30 et/ou 31 du budget, selon liste à valider par le Conseil communal lors de la prochaine séance, liste qui fera partie intégrante du budget 2020.

M. le Président : L'amendement proposé par la Commission de gestion et des finances n'étant pas assez détaillé pour être voté tel quel, ses membres ont demandé à la Municipale Mme Cecile Theumann de dresser une liste des réductions à valider, liste qu'elle va vous présenter dans quelques minutes. Cette liste fera l'objet d'un sous-amendement qui permettra de rendre complet l'amendement proposé par la Commission de gestion et des finances.

Mme Theumann : J'aimerais remercier tout d'abord la Commission de gestion et des finances pour le très bon climat de travail qui a régné pendant l'examen budgétaire ainsi que pour le rapport détaillé et représentatif des échanges que nous avons eus.

Nous sommes heureux que la commission souligne, dans les remarques finales du rapport, la pertinence de notre budget nous avons pris note des souhaits concernant les investissements et les bâtiments communaux. La Municipalité a été néanmoins surprise de l'amendement proposé car nous n'avons pas le sentiment qu'il reflète les échanges pendant cette journée consacrée au budget. Nous avons en effet présenté et explicité un budget au plus serré, qui tient compte des diverses priorités et contraintes liées à notre développement (rappelons que Saint-Sulpice, comme tout l'ouest lausannois, fait face à une augmentation de sa population). Nous souhaitons souligner que ce budget est en ligne avec ce que nous vous avons présenté lors de la discussion sur la fixation du point d'impôt, dans un préavis que vous avez accepté. Les CHF 200'000.— de réductions demandées sont dérisoires par rapport à un budget de 34 millions de charges et surtout face à une péréquation de 15,6 millions qui peut varier de plus ou moins un million.

Il est vrai que le budget présente un déficit important et que cela peut faire réagir, malgré le fait que nous ayons accumulé des réserves pour y faire face. Encore une fois cela met en évidence les enjeux qui nous attendent sur le plan financier.

Nous nous sommes cependant pliés à l'exercice de présenter ces réductions en tant que sous-amendement. Nos choix ont été d'autant plus difficiles à faire qu'il a fallu tenir compte de nos priorités actuelles tout en disposant d'un laps de temps très court.

Mme Theumann passe en revue oralement toutes les coupes budgétaires contenues dans le sous-amendement de la Municipalité joint au présent procès-verbal.

Mme Theumann : Comme vous avez pu le constater, avec cet amendement, la Municipalité se serre la ceinture. Enfin, nous nous serrons tous la ceinture. Finalement, la question est de savoir si nous ne déplaçons pas le problème de certaines dépenses à plus tard car elles nous semblent inéluctables pour faire face à notre expansion et aux changements de comportements (recours plus nombreux, par exemple) ou pour pallier aux manques d'investissements du passé (comme pour l'Espace 52).

Nous ne souhaitons évidemment pas devoir appliquer ces réductions car nous en subirions tous les conséquences et nous vous recommandons de ne pas accepter l'amendement de la Commission de gestion et des finances. Je vous remercie.

M. le Président ouvre la discussion sur le sous-amendement proposé par la Municipalité.

M. Racine : Je suis surpris de cette méthode. Je pense que ce que vient de nous présenter Mme Theumann aurait dû être fait par la commission de gestion et des finances. Je propose

donc que l'on refuse l'amendement et que l'on demande à la commission de gestion et des finances de revoir son travail.

M. Mouvet : Je suis également surprise par cette façon de procéder. Si la commission de gestion et de finances veut proposer un amendement, elle doit faire une proposition détaillée, point par point. Mme Theumann a eu la gentillesse de faire cet exercice pour la commission alors que la Municipalité ne soutient pas l'amendement. Pour ma part je pense que, si nous devons voter ce sous-amendement, nous devrions le faire point par point et non pas en bloc. Comme ce sous-amendement n'a pas été proposé par la commission et n'est pas soutenu par la Municipalité, je pense qu'il faut simplement ignorer l'amendement qui n'est pas valable et voter sur le budget tel que présenté initialement par la Municipalité.

M. Spaccapietra : Pour ma part, dans ce sous-amendement, j'ai été choqué par la rubrique qui prévoit le report de la plantation d'arbres. Etant donné l'urgence climatique, cette économie ne paraît pas indiquée.

M. Laurent Clerc : Pour ce qui est de la façon de faire de la commission de gestion et des finances, nous n'avons pas voulu présenter de proposition cette fois-ci mais plutôt demander à ceux qui pilotent le budget de se pencher sur la façon dont cette réduction de CHF 200'000.— pourrait être répartie dans les différents comptes. L'amendement, complété par ce sous-amendement, est par conséquent parfaitement recevable et il n'y a aucune raison de ne pas nous prononcer à ce sujet. Cependant, chaque membre du Conseil a bien entendu la possibilité d'intervenir pour proposer des modifications différentes que celles prévues par le sous-amendement.

M. Gass : Cette liste permet au moins de débloquer la situation en complétant l'amendement. Je propose pour ma part d'accepter le sous-amendement et de refuser l'amendement.

Mme Kaeser-Moser : Je pense également que Mme Theumann a fait un effort pour répondre à la demande de la commission de gestion et des finances. La Municipalité a raclé les fonds de tiroir pour réduire le budget d'un montant assez dérisoire au regard du budget total. On va donc se priver de faire certaines choses qui seraient très utiles à la population de notre commune alors que l'on va recevoir une facture péréquative qui sera peut-être bien plus élevée que les CHF 200'000.— économisés. Je vous recommande donc de refuser l'amendement.

M. Bähni : Je viens d'avoir 65 ans et je me réjouissais déjà de la sortie des aînés et avec ce sous-amendement j'ai peur de me retrouver sur un pédalo. Je refuserais donc l'amendement.

M. Hirsch : J'entends beaucoup de critiques par rapport à la proposition de la commission de gestion et des finances et je les comprends en partie. Néanmoins nous vivons des temps difficiles quand les ressources diminuent il faut savoir faire des choix. Contrairement à ce qui s'était passé l'année passée, nous avons choisi cette année de ne pas entrer dans les détails des postes à réduire car nous estimons que c'est à l'exécutif de faire ces choix. Nous avons également limité notre demande de réduction aux charges maîtrisables qui sont les seules sur lesquelles une économie peut réellement être budgétée. Je voudrais féliciter et remercier la Municipalité du travail remarquable qu'elle a effectué dans un temps très court. Pour ma part je ne suis choqué par aucun point de ce sous-amendement que je soutiendrais pleinement.

M. Affolter : Je voudrais vous rappeler que nous avons augmenté dernièrement les impôts de 1,5% sur la base de l'argumentation de la Municipalité qui a mis en avant les investissements à faire (route cantonale, déchetterie, garderie, etc.). Nous avons vu dans le budget que cette augmentation était dépensée dans les frais d'administration. Je vous rappelle qu'en deux ans, ces frais ont augmenté de plus de CHF 700'000.—. Il ne semble donc pas excessif de demander une réduction de ces frais de CHF 200'000.— et c'est même un signe positif vis-à-

vis du contribuable qui pourra constater que l'on dépense son argent avec modération. Je vous demande donc de voter pour cet amendement.

M. Mouvet : Je ne sais toujours pas qui propose les sous-amendements. Est-ce que c'est la commission de gestion et des finances ? Est-ce que c'est la Municipalité ? Je n'ai aucun document qui réponde à cette question.

M. le Président : La Municipalité propose le sous-amendement sur demande de la commission de gestion et des finances, afin de compléter l'amendement de cette dernière. Ceci dit la Municipalité ne soutient pas l'amendement. C'est la seule solution que nous avons trouvée, après consultation du Service des Communes, afin de débloquer la situation et de pouvoir voter l'amendement de la commission de gestion et ensuite le budget 2020.

Mme Fankhauser : Si je comprends bien il faut voter contre l'amendement si on est contre ces réductions des charges dites maîtrisables. On pourrait d'ailleurs commencer par le carnotzet et colorer notre eau au lieu de boire du vin. On pourrait réduire aussi d'autres frais mais je pense qu'il faut refuser cet amendement, accepter le budget et laisser la Municipalité dans ses pouvoirs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur le sous-amendement de la Municipalité :

Le sous-amendement est accepté par 37 voix pour, 9 voix contre et 7 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement tel que sous-amendé.

M. Laurent Clerc : Je voudrais signaler que les économies proposées par le sous-amendement n'en sont pas vraiment mais qu'il s'agit plutôt de report de charges. Aucune charge pérenne n'est touchée. Il s'agit donc d'économiser CHF 200'000.— sur ce budget, ce qui est toujours bon à prendre, mais faut avoir conscience qu'aucune charge pérenne n'a été réduite.

Mme Theumann : Je voudrais vous rappeler qu'un budget communal s'arrête au 31 décembre. Par conséquent toute charge budgétée jusqu'au 31 décembre, si elle n'est pas utilisée, n'est pas reportée. Ce ne sont donc pas des charges reportées mais des économies de charges qui figurent dans le sous-amendement.

Ensuite, pour répondre à M. Affolter, lorsque le point d'impôt a été voté nous avons déjà prévu un déficit de fonctionnement de 3 millions et cela n'as pas changé.

M. Gass : Merci à Mme Theumann d'avoir clarifié et détaillé la façon dont on peut économiser CHF 200'000.— sur le budget 2020. Je rejoins cependant vos conclusions car je ne pense pas que cela serve à grand-chose. Je propose donc que nous refusions cet amendement, tel que sous-amendé, afin que le budget puisse être accepté tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote sur l'amendement, tel que sous-amendé.

L'amendement proposé par la commission de gestion et des finances est rejeté par 13 voix pour, 38 voix contre et 2 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis No 17/19.

M. Pache : Lors du dépôt de ce préavis j'avais fait remarquer que, selon le spreadsheet de l'Administration cantonale, une fois révision des acomptes pour facture sociale et péréquation, il manquerait une différence avec ce qu'on nous présente dans le budget. Je vois que la commission s'est penchée sur le sujet et a obtenu certaines réponses en haut de la page 7 du rapport. D'après ce qui est écrit là, le service financier a donc pris le spreadsheet de l'Administration cantonale qui tient compte, pour le calcul des acomptes, du revenu fiscal effectif 2018 (pour rappel il s'agissait d'une année exceptionnelle du fait de la dissolution d'une réserve de 4 millions ayant engendré une baisse des charges péréquatives) et y a ajouté 4 millions pour annuler, dans le calcul, l'effet de l'exercice 2018. Cependant il ne faut pas oublier qu'au moment du bouclage des comptes de l'année 2018, nous avons provisionné 3 millions pour le fonds de péréquation et facture sociale. Il ne me semble pas que l'état de nos finances nous permette de créer encore une nouvelle réserve qui viendrait s'ajouter à celle de 2018, c'est pourquoi je propose de baisser le compte 2200.3520.000 du budget 2020 de CHF 500'000.—, soit à un total final de CHF 7'320'000.— au lieu de CHF 7'820'000.—. Ce serait ainsi plus cohérent d'utiliser une partie de la réserve constituée au lieu de créer cette réserve deux fois.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Pache :

Mme Theumann : Je ne sais pas comment vous trouvez une réserve dans le budget car elle n'y est pas. Elle sera par contre visible dans les comptes. De plus, lorsque nous avons évalué la péréquation pour le budget 2020, nous avons rectifié les chiffres du Canton étant donné que ces derniers étaient basés sur les chiffres 2018 qui n'étaient pas représentatifs. Depuis nous avons augmenté le montant de nos revenus, ce qui fait augmenter encore le montant de la péréquation totale. Le budget de la péréquation est fait le plus précisément possible. Les éléments que nous ne maîtrisons pas sont les montants totaux du Canton, la participation des communes en fonction de ce qui va évoluer pour chacune (notamment la RIE III). Vous ne pouvez donc pas utiliser les réserves pour réduire la péréquation dans le budget. Les réserves seront utilisées, si nécessaire, au moment où nous ferons les comptes.

M. Pache : Je ne suis pas d'accord avec vous. Pour ce qui est des chiffres du Canton que j'ai vérifiés hier, on arrive à un solde de 5,6 millions pour le solde de la péréquation. Le spreadsheet est daté du 18 novembre et est marqué « version finale ». Comme vous avez augmenté le montant du spreadsheet, cela revient à créer une réserve par rapport au calcul cantonal alors que sur l'exercice 2018 on avait déjà créé une réserve.

Mme Theumann : A mon avis, les 5,6 millions ne tiennent pas compte de notre rectificatif des comptes 2018 qui n'étaient pas représentatifs de ce que nous aurions dû avoir. Actuellement le Canton a les mêmes chiffres que nous avons dans nos comptes. Ils ne mettent peut-être pas les chiffres à jour sur leur site.

M. Brandt : Il me semble que chercher à avoir un budget équilibré sur cette charge prévisionnelle est vain.

M. Pache : Lors de l'exercice 2018 nous avons affecté un montant de 3 millions à ce fonds de réserve. Si la Municipalité avait affecté ce montant à un autre compte, il n'y aurait rien à dire mais il se trouve qu'il a été utilisé pour ce fonds de réserve en particulier et qu'il ne servira pas pour autre chose. Ce n'est effectivement pas grand-chose de réduire le budget communal de CHF 500'000.—, ça le rend un peu plus présentable mais rien de plus.

M. Mouvet : Si je comprends bien les éléments de cette discussion, le montant de 7'820'000.— est un chiffre du Canton que nous ne pouvons pas changer. Je pense que la charge au budget doit reprendre ce chiffre du Canton et qu'il doit figurer une recette liée à la dissolution de la réserve du fonds de péréquation. C'est comme ça que je le verrai au sens de la proposition de M. Pache.

Mme Theumann : Pour clarifier les choses : on dissout une réserve au moment des comptes. On vous a bien dit au moment de la discussion sur le point d'imposition que nous avons des réserves et des liquidités qui nous permettraient de prévoir un budget déficitaire. Il y a de fortes chances que nous utilisions ces réserves mais au moment des comptes et pas au moment du budget.

M. Gass : Il ne faut pas confondre le budget et les comptes. On pourrait théoriquement effacer le déficit en mettant dans le budget la dissolution des réserves mais lorsqu'arrivera le moment des comptes, tout sera à nouveau changé et cela donnerait l'impression que nous avons 3 millions de plus à dépenser. Le budget tel qu'il est présenté est serré et les dépenses que la Municipalité peut faire dans l'année qui vient n'incluent évidemment pas la facture de la péréquation. On peut se réjouir d'avoir cette réserve mais on ne l'utilisera qu'au moment du bouclage des comptes. Je vous incite donc à refuser cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant l'amendement proposé par M. Pache.

L'amendement proposé par M. Pache a été rejeté par 6 voix pour, 44 voix contre et 3 abstentions.

M. le Président rouvre la discussion sur le préavis No 17/19.

M. Laurent Clerc : J'ai lu attentivement le rapport de la commission de gestion et des finances et notamment la mise au budget d'un chef de l'enfance à 50%. Cette demande me paraît très légitime avec des résultats et un service à la population qui est, de manière tangible, immédiatement constatable. Cela ne semble pas du tout être le cas, en page 7 et en page 9 du budget, au poste « Traitements du personnel ». C'est un poste réparti sur trois secteurs : promotion économique, développement durable et tourisme. Le poste a été créé et on ne voit aucun résultat tangible, aucune valeur ajoutée pour la commune. Il y a là une possibilité d'économie de charges pérennes d'au minimum CHF 52'800.--, hors charges, qui pourrait parfaitement compenser le poste du chef de de l'enfance à 50%.

Voici donc l'amendement que je voudrais proposer : suppression des comptes 1140, 1410 et 1600 des traitements liés à ce poste à 60%, au profit de l'engagement du chef de l'enfance à 50%.

Mme Theumann : Je vous rappelle que ce poste a été créé avec l'accord du Conseil, que la personne a été engagée au 1^{er} juillet, à 60%, et qu'il faut lui laisser le temps de faire ses preuves. Elle a passé brillamment les trois premiers mois et est actuellement en train de

travailler sur plusieurs projets. Elle a repris essentiellement des projets en développement durable et en promotion économique pour le moment. Elle est donc au travail et j'espère pouvoir vous présenter bientôt beaucoup de ses réalisations.

M. Hirsch : Je pense qu'il ne serait pas judicieux de revenir sur ce choix que nous avons fait l'année passée après si peu de temps. J'estime qu'il faut laisser à cette personne l'opportunité d'évoluer. Le développement durable et la promotion économique font partie de l'orientation stratégique que nous voulons donner à notre commune et il n'est pas bon de changer de cap chaque année.

La parole n'étant plus demandée, M. le président propose de passer au vote sur l'amendement proposé par M. Laurent Clerc.

L'amendement proposé par M. Laurent Clerc est rejeté par 6 voix pour, 40 voix contre et 7 abstentions.

M. le Président rouvre la discussion sur le préavis 17/19

M. Richards : Ma première question porte sur le parc immobilier. Est-ce que la commission de gestion et des finances s'est posé des questions sur les charges de plus en plus importantes ? Deuxième question : ne pourrait-on pas instaurer des taxes pour compenser le travail administratif des employés ? Une taxe sur les recours par exemple. Ma troisième question porte sur la péréquation et est souvent contestée. Ne devrait-on pas se joindre à d'autres communes qui contrôlent leurs dépenses et payent pour d'autres qui dépensent beaucoup ?

M. Panzera : Je réponds à votre première question. Si vous avez lu le rapport de la commission de gestion et des finances, au point 6 des remarques finales, la commission demande l'établissement, en avril 2020, d'une liste d'actions pour augmenter le rendement des bâtiments de CHF 500'000.—. Ce plan est actuellement en cours de réalisation avec le responsable des bâtiments.

M. Brandt : Au sujet de votre question sur la création d'une taxe, nous réfléchissons à des moyens d'encaisser un peu plus mais les taxes ne peuvent pas servir au fonctionnement de la commune étant donné qu'elles doivent être en rapport avec la prestation que l'on donne et qu'elles ne peuvent pas payer entièrement le budget communal.

Certaines pistes sont actuellement examinées, notamment en rapport avec l'utilisation du domaine public. Vous aurez à traiter un préavis à ce sujet en 2020.

Pour ce qui est des recours à notre niveau, ils sont traités par la commission de recours en matière d'impôts et ça représenterait quelque centaines de francs par année. Il y a quelques recours possible dans le domaine des études musicales mais pour tout ce qui va au Tribunal Cantonal, c'est l'Etat qui encaisse les taxes, pas nous.

Mme Theumann : Pour ce qui est de votre troisième question, le sujet a déjà été évoqué au sein du Conseil. Vous savez certainement de notre commune fait partie de l'Union des Communes Vaudoises et de l'Association des Communes Vaudoises. Ces deux associations négocient actuellement avec le Canton pour obtenir un nouveau système de péréquation. Le travail est long mais les négociations sont en cours et nous espérons qu'elles porteront leurs fruits.

M. Wessner : Dans le même thème, le mouvement des syndics en colère en Terre Sainte est-il arrivé jusqu'ici ? La Municipalité de Saint-Sulpice en fait-elle partie ou s'en est-elle approchée ?

M. le Syndic : Il y a effectivement une mini-révolution en marche du côté de Terre Sainte. Le syndic fait d'ailleurs partie du mouvement même s'il n'est pas en Terre Sainte. Ces syndics se plaignent du nouveau système péréquatif et de la manière dont l'Etat nous « rackette » pour reprendre les termes de ce mouvement. Ils sont en train de joindre leurs forces et toutes les communes devraient recevoir une invitation à les rejoindre. Je ne sais pas si ce mouvement obtiendra mieux que l'Union des Communes Vaudoises et l'Association des Communes Vaudoises mais pour répondre à votre question, pour l'instant Saint-Sulpice n'en fait pas partie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis 17/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 17/19 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et où les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 40 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions

- D'accepter le budget communal pour l'exercice 2020 ainsi que les budgets des Ententes intercommunales suivantes :
 - Chalet « Les Alouettes » à Morgins ;
 - Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge
 - Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne »

11. Préavis n°18/19 « Demande de crédit de CHF 244'070,80 pour le règlement des travaux d'intérêt public liés aux projets En Champagny »

M. le Président donne la parole à M. Oberhaensli pour la lecture des conclusions de commission.

M. Oberhaensli : Le 20 novembre dernier, lors du dernier Conseil, le dépôt du préavis No 18/19 avait donné lieu à un débat nourri et des critiques avaient été formulées au sujet de cette dépense et notre mise devant le fait accompli.

Notre commission n'est donc pas très à l'aise devant cette dépense inattendue non suscitée par les autorités actuelles. Après avoir obtenu les renseignements demandés et une visite des lieux, notre commission propose d'honorer cette dépense tout en insistant sur la nécessité de tenir compte de nos remarques en relation avec la « Voie verte », telles que formulées dans notre rapport. En conclusion, la commission recommande l'acceptation du préavis No 18/19.

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. Brandt : Nous remercions la commission. Nous connaissons les circonstances dans lesquels ce préavis a été fait et notamment le problème de forme. Je voulais vous annoncer qu'il y aura un deuxième préavis en 2020 qui permettra d'aménager ces lieux, les rendre plus conviviaux et plus conforme à la notion de « Voie verte ». Nous tiendrons également compte, dans le cadre de ce préavis, des remarques faites par la commission dans son rapport.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n°18/19.

M. Spaccapietra : Je rejoins les remarques de la commission quant à l'appellation « Voie verte » qui est inappropriée dans ce cas. J'aimerais d'ailleurs qu'on n'utilise plus cette appellation pour cette installation afin d'être honnêtes avec les gens et ne plus les induire en erreur.

M. Wessner : J'aimerais savoir si on doit s'attendre à d'autres reliquats du même type que celui qui est réglé par le préavis No 18/19 et qui dateraient de législatures précédentes.

M. Brandt : Non, pas à notre connaissance en tout cas.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote concernant le préavis n° 18/19.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal No 18/19 ;
- Vu le rapport de la commission de gestion et des finances chargée de son étude et oui les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 49 voix pour et 4 abstentions

- D'accepter le préavis municipal No 18/19.

12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : Lors de l'assemblée générale du 21 novembre, Mme Manzini, présidente, nous a fait le point sur le 2^{ème} trimestre 2019. Elle nous a annoncé qu'il y avait eu 24 places supplémentaires créées à Ecublens et 12 places en parascolaire à Chavannes-près-Renens. Elle nous a également annoncé l'adoption du crédit pour la construction de notre garderie, ce qui a été applaudi par l'assemblée car cette décision était très attendue par le réseau.

Le tarif à l'heure des accueillantes familiales de jour (mamans de jour) a été légèrement augmenté ce qui motivera peut-être plus à la garde des tous petits pour qui on a de la peine à trouver des places. Un stock de jeux a également été créé pour que ces accueillantes familiales puissent disposer de matériel pour les enfants gardés sans avoir trop de frais.

Nous avons également parlé d'une subvention accordée par la FAJE pour permettre au réseau de développer des projets (projets administration, cours de perfectionnement, modifications du programme informatique).

Nous avons parlé aussi des frais administratifs du réseau qui sont étroitement surveillés. Ils restent stables, autour de 1,8% du total des charges ce qui est très raisonnable.

La répartition des coûts reste stable également, soit : 19% pour la FAJE, 40% pour les parents et 41% pour les communes. Le total des coûts est de CHF 13'309'000.— dont environ CHF 500'000.— payés par Saint-Sulpice.

Nous avons eu un récapitulatif des places dans le réseau. Depuis 2009 les places ont bien augmenté mais malgré cela, nous ne pouvons pas satisfaire la demande. En préscolaire nous sommes passés de 135 en 2009 à 279 prévues en 2021, en parascolaire on est passés de 36 en 2009 à 324 prévus en 2021 et en accueil familial de jour on passe de 76 places en 2009 à 182 prévues en 2021. Le taux de remplissage des différentes structures est également bon.

Le revenu moyen des parents à Saint-Sulpice est un peu supérieur aux autres communes du réseau mais plus aussi élevé qu'au début du réseau.

Le règlement a subi une mise à jour cosmétique afin d'adapter la phrase concernant le calcul du revenu déterminant et ajouter les autres sources de revenus qui n'étaient pas prises en comptes jusqu'à présent.

APREMADOL - Mme Michel : Nous n'avons pas eu de séance depuis la dernière fois mais j'ai une information à vous transmettre qui concerne le personnel de la AVASAD dont le salaire a été aligné sur celui de l'hôpital Riviera-Chablais, ce qui a probablement évité la grève de la semaine passée.

ARASOL - Mme Graetzel : Rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : Nous avons eu une séance il y a 15 jours. Un point m'a particulièrement interpellé, il s'agit du projet LIFT qui vise à faciliter l'intégration des adolescents dans la vie active lorsqu'ils sont encore scolarisés. Il s'agit d'élèves de 10^{ème} et 11^{ème} qui ont des difficultés. La commune de Saint-Sulpice accueille un de ces élèves un jour par semaine.

Un autre point concernait les demi-journées de congé qui peuvent être octroyées par le conseil d'établissement. Cette année c'est le 24 janvier, l'après-midi.

Mme Merminod : Pour ce qui est du projet LIFT je vous en avais déjà parlé au conseil communal. Nous avons un élève qui travaille tous les mercredis après-midis au collège des Pâquis. C'est vrai que ce ne sont pas des élèves faciles. Ils n'ont souvent aucun lien avec le monde professionnel ni aucun appui, ce qui complique leurs recherches d'une place d'apprentissage. Pour l'élève qui vient chez nous, c'est très positif puisqu'elle est toujours présente et ponctuelle et qu'elle pourra mettre cela en avant lors de ses postulations pour une place d'apprentissage.

ORPC : M. Moser : Rien à signaler

PoOuest – M. Piller : Le conseil intercommunal a eu lieu le 20 novembre. Nous avons accepté le préavis 5/19 qui concernait le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises qui s'appelle le projet ODYSSEE. Ce système permettra à toutes les polices vaudoises d'être connectées avec les bases de données cantonales et fédérales, par exemple pour ce qui est du contrôle RIPOL, cartes d'identités, passeports, etc. Ce projet coûtera 23 millions, dont 1,3 million pour PoOuest. Pour information, avec l'ancien système les frais de fonctionnement étaient de CHF 67'000.— et on va passer à CHF 248'000.— de frais pérennes qui seront répartis sur les communes.

SDOL – M. Bähni : Je me suis présenté au SDOL comme nouveau délégué de Saint-Sulpice et j'ai reçu une seule information concernant une prochaine réunion en février prochain.

13. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Laurent Clerc : Je rebondis sur l'intervention du Bureau par l'entremise de M. le Président au sujet de l'indemnisation des commissions. Effectivement le calcul se fait à l'heure mais il n'a jamais été question d'arrondi ni de rien de semblable. Je souhaite donc que l'indemnisation à l'heure soit appliquée sans arrondi, en prenant en comptes les heures mais aussi les minutes.

M. Chappuis : Pour moi un tarif à l'heure ne veut pas dire qu'on arrondit à l'heure inférieure ou supérieure. Ce serait bien qu'il y ai des instructions plus claires et plus précises pour l'application de ces défraiements.

M. le Président : Vous avez raison M. Chappuis. Je comptais sur le bon sens de chacun, bon sens auquel je crois, mais je pense néanmoins que certains points doivent être précisés.

M. Gygax : Je voudrais vous rappeler que le jeudi 19 décembre aura lieu le Noël villageois sur la place de la Fontaine et je vous y accueillerai avec plaisir. Les sociétés du village seront également présentes pour vous présenter leurs spécialités culinaires.

Mme Burrus : Je voudrais avoir des nouvelles du dossier des Jordils.

M. Brandt : Rendez-vous en 2020 Mme Burrus. Le projet existe toujours.

M. Strobel : J'aimerais savoir à qui incombe l'entretien du chemin qui longe le lac. Aux propriétaires, au Canton ou à la Commune ? Actuellement l'état est lamentable et pas à la hauteur de notre commune.

M. le Syndic : C'est un chemin qui appartient au Canton. La voirie l'entretient régulièrement mais c'est un chemin en terre battue et lorsqu'il y a de fortes crues ou de fortes pluies, des flaques se creusent mais c'est normal pour ce type de chemin. Je pense que le terme « état lamentable » est un peu fort car il n'est pas encombré de déchets. Si vous avez un endroit en particulier à me signaler, j'irai faire un contrôle.

M. Dijamatovic : Je me demandais quel est l'aménagement prévu sur le rond-point sur la RC1 et s'il s'agit d'une décision de la Commune ou plutôt du Canton.

M. Brandt : Comme nous payons, c'est à nous de décider. Nous avons très récemment lancé un concours d'idées. Nous allons interpeller l'EPFL, l'ECAL et peut-être d'autres. Nous avons plusieurs pistes quant au thème de l'aménagement : la commune de Saint-Sulpice, le district ou le district et ses grandes écoles. Pour l'instant nous n'avons choisi aucune option.

M. Spaccapietra : Concernant les Jordils, j'aimerais savoir si le préavis qui sera déposé en 2020 sera accompagné d'un rapport sur les conséquences du projet sur les infrastructures de la commune et plus particulièrement en matière de trafic. Cette question est très importante pour les habitants de Saint-Sulpice qui attendent un rapport à ce sujet.

M. Brandt : Le problème du trafic est un problème pour tous les habitants que nous sommes et ce, sans attendre le projet des Jordils. Ce que je peux vous dire c'est que ce que l'on vous a présenté l'été passé s'est concrétisé. Nous avons mandaté quelqu'un pour faire une étude à ce sujet. En parallèle il y aura quelque chose sur le trafic sur la rue du Centre car ce problème est en train d'être pris à bras le corps par différentes mesures. Vous verrez cela assez rapidement.

Mme Kaeser-Moser : En tant que membre de la commission qui a étudié le préavis concernant la 3^{ème} étape de la RC1 j'aimerais avoir un point sur l'avancement des travaux et sur les aménagements des deux premières tranches.

M. Brandt : Il n'y a pas de problème majeur sur l'avancement de cette 3^{ème} étape. Le point délicat c'est le pont, une fois que le pont sera fait, l'avancement sera plus rapide. Pour ce qui est des aménagements des deux premières étapes, l'éclairage est prévu mais pour ce qui est de la sécurité, cela dépend surtout de la DGMR qui est garante de la sécurité de cette route cantonale.

Mme Froelich : Il semblerait que le chantier au chemin de l'Ochettaz soit arrêté depuis quelque temps. Est-ce que vous avez des informations à ce sujet ?

Mme Brandt : Non, je n'ai pas connaissance d'un arrêt de chantier mais je vais me renseigner.

M. Bähni : Non seulement je viens d'avoir 65 ans mais je suis l'heureux grand-père d'un petit garçon de deux ans et demi que j'ai le plaisir d'emmener en promenade tous les mardis matin jusqu'au bord du lac et au débarcadère et je trouve que les chemins sont très praticables, dans un cadre naturel et propre. Je croise d'ailleurs souvent la voirie qui s'occupe de l'entretien du chemin.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 23h20 et invite à partager le verre de l'amitié.

Conseil communal

M. Etienne Dubuis
Président

Mme Olga Aguilar
Secrétaire



The stamp is circular with the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top, 'OFFICIEL' in the center, and 'ST-SULPICE (Valais)' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

